

Compte Rendu du conseil du 09-04-19 à 20h30

- Présents : Emmanuel Maufroy – Alain Garnier – Thomas Estève – Martine Fromonot – Nathalie Zanotto – Ludovic De Cuyper - Bernard Chardon - Marc Sapolin
- Absents excusés : Raphael Papa (pouvoir à Ludovic De Cuyper) – Sylviane Liabeuf (pouvoir à Emmanuel Maufroy) - Cédric Cherrier
- Absent non excusé :

Le compte rendu de mars est validé à l'unanimité

Secrétaire de séance : Emmanuel MAUFROY

ORDRE DU JOUR

- 1- Fusion du SIVU du Moulin des Fées et de SIAEP de Ligny le Chatel
- 2- Compte de gestion communal 2018
- 3- Compte administratif communal 2018
- 4- Budget 2019
- 5- Divers
 - Aire de camping-cars
 - Information sur le vernissage des panneaux d'autoroute

1 – Fusion du SIVU du Moulin des Fées et du SIAEP de Ligny le Chatel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que lors de la dernière réunion du SIVU du Moulin des Fées et du SIAEP de Ligny le Chatel, les maires ont renouvelé leur souhait, de fusionner les deux syndicats, comme en 2016.

Les statuts et le règlement de ce nouveau syndicat seront identiques à ceux approuvés en 2016. Le Syndicat sera dénommé SIAEP du Moulin des Fées. Ce syndicat sera composé des communes de La Chapelle Vaupelteigne – Fontenay près Chablis – Lignorelles – Ligny le Chatel – Maligny – Méré – Pontigny - Rouvray – Varennes – Venouse et Villy

Monsieur le Maire soumet au vote, le principe de fusion des deux syndicats.

Le conseil valide à l'unanimité.

Pour (9) Contre () Abstention (1)

2 – Compte de gestion communal 2018

Compte de gestion – Compte Administratif – Commune 2018

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la commune de l'année 2018. Celui-ci a été validé par le trésorier.

- **En Fonctionnement** :
 - ✓ Dépenses de fonctionnement : - 610 132.33 €
 - ✓ Recettes de fonctionnement : + 624 637.46 €
 - ✓ Soit un Résultat de clôture : + 14 505.13 €

- **En Investissement**
 - ✓ Résultat reporté : - 245 304.41 €
 - ✓ Dépenses d'investissement : - 74 100.56 €
 - ✓ Recettes d'investissement : + 99 963.02 €
 - ✓ Soit un Résultat de clôture : - 219 441.95 €

- **Résultats Cumulés**
 - ✓ Dépenses : - 929 537.30 €
 - ✓ Recettes : + 724 600.48 €
 - ✓ Soit un Résultat de clôture : - 204 936.82 €

Monsieur Thomas Estève, Adjoint, soumet au vote le compte de gestion de la commune 2018.

Pour [7] – Contre [0] – Abstention [1]

Le compte de gestion est validé à la majorité.

3 – Compte administratif communal 2018

Monsieur Thomas Estève, Adjoint, soumet au vote le compte administratif de la commune 2018.

Pour [7] – Contre [0] – Abstention [1]

Le compte administratif est validé à la majorité.

✓ Taux d'imposition des taxes directes locales 2019

Monsieur le Maire présente les différentes taxes d'imposition directes locales pour l'année 2019.

Monsieur le Maire précise que ces taxes sont identiques à celle de l'année dernière et qu'il ne souhaite pas les augmenter.

Ces taxes devraient rapporter à la commune la somme de 249 061 € euros (+ 5 000 euros par rapport à l'année 2018)

- ✓ La base d'imposition effective à augmenter
 - Taxe d'habitation : 1 040 000 €
 - Taxe foncière sur le Bâti : 816 400 €
 - Taxe foncière non Bâti : 45 300 €

 - Taxe d'Habitation : 9.29
 - Taxe Foncière bâti : 15.97
 - Taxe Foncière non bâti : 48.71

Monsieur le Maire soumet au vote, les différentes taxes pour l'année 2019.

Le conseil valide à l'unanimité.

- Pour (10) Contre () Abstention ()

4 – Présentation du budget 2019

Monsieur le Maire présente le budget de fonctionnement ainsi que le budget d'investissement aux membres du Conseil.

Le budget de Fonctionnement s'équilibre à 669 940 euros.

Le budget d'Investissement s'équilibre à 1 444 900 euros.

Monsieur le Maire précise que le montant du budget d'investissement est élevé dû à la projection de la rénovation de l'orgue.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget de la Commune aux membres du conseil municipal.

Pour [9] – Contre [0] – Abstention [1]

Le budget 2019 de la commune est validé à la majorité .

✓ **Subventions communales 2019**

Monsieur le Maire présente les différentes subventions qui seront données aux Associations pour l'année 2019 :

- ADMR : 300 €
- CLUB INTERGENERATION : 600 €
- SIADPA : 300 €
- COMITE DES FETES : 700 €
- FRIENDS TEAM : 150 €
- AMIS DE PONTIGNY : 500 €
- GRANGE DE BEAUVAIS : 200 €
- ASS FOOT SEREIN : 900 €
- CHASSE : 150 €

- LA VANDOISE : 150 €
- PONTONIC : 550 €
- AMICALE DES POMPIERS : 300 €
- LES ATELIERS DE L'ORANGERIE : 600 €
- ORGUE A PONTIGNY : 500 €

Monsieur le Maire soumet au vote le montant des subventions aux Associations pour l'année 2019, soit la somme de 5 900 €.

Monsieur le Maire précisé également qu'il a reçu plusieurs demandes de subventions et qu'il souhaiterait donner une participation au CIFA d'Auxerre et à la MFR de Toucy du fait que ces organismes reçoivent des jeunes de la commune pour leur formation.

Monsieur le Maire souhaite donner une participation de 50 euros par élève, soit 200 euros au CIFA d'Auxerre et 50 euros à la MFR de Toucy.

Le conseil valide à l'unanimité.

5- QUESTIONS DIVERSES

- Aire de Camping-Cars : Monsieur le Maire présente les résultats du premier trimestre 2019 de l'aire de camping-cars.

A fin du mois de mars, la commune a encaissé la somme de 1312 € contre 1290 € en 2018. La somme se décompose comme suit : 1036 € d'entrée, 228 € d'électricité et 48 € d'eau, pour 145 entrées.

- Panneaux d'Autoroute : Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les différents panneaux touristiques qui vont être apposés sur les différentes autoroutes de l'Yonne. Monsieur le Maire présente le panneau de Pontigny qui sera implanté dans le sens Paris/Lyon avant la sortie « Auxerre Nord ». Ces panneaux ont été présentés à la préfecture le 9 avril 2019.

Questions posées par les conseillers - Adjointes :

- Bernard Chardon : Il serait bien de voir pour organiser correctement le stationnement Rue Andrée Merle devant chez Emmaüs.

Monsieur le Maire précise qu'il faut y travailler.

Questions posées par le public :

- La rue Andrée Merle est de plus en plus abimée et déformée.

Monsieur le précise que lors de son entretien avec la nouvelle responsable des routes du département, il avait parlé de la dégradation de cette rue qui est considérée comme route départementale. Celle-ci lui a répondu que des travaux devraient être entrepris sur 2020.

Fin de la Séance à 21 h 56

.....